

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR



(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur *champs facultatifs *		
Nom (ou dénomination) : Complément / Service :		N° SIRET *:
Lieu-dit / BP :		-
N° : Voie :		
Code Postal : Commune : Courriel * :		
Domaine de compétence couvert par l'AIPR		
La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:		
Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrai	nt ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant	vaut AIPR comme Opérateur.
Bénéficiaire de l'AIPR		
M. / Mme. NOM :	Prénom	÷
Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR		
Un Certificat, Diplôme ou Titre (1) de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le :		
Nature du CACES : Nom de l'organisme émetteur : Date limite de validité : L		
Une Attestation de compétences en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé Nom du centre d'examen:		
Identifiant : centre	N° de ticket :	Date limite de validité : L
Une Habilitation électrique délivrée conformément à l'Article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains Date limite de validité: Lagrande de la la		
Un Certificat, Titre ou Attestation de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus délivré dans un des États membres de l'Union européenne et correspondant aux types d'activités exercées Nature du Certificat, Titre ou Attestation: Nom de l'organisme émetteur: Date limite de validité:		
Nom de l'organisme émette	ur :	Date limite de validité : L
Nota : cocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée. (1) : figurant dans une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.		
Date limite de validité		
La présente autorisation est valable jusqu'au Lullullull(2)		
(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.		
Signature		
Nom et qualité du signataire :		Signature :
Fait à le L		

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.